



**NIORT**

I N F O R M A T I O N   A   L A   P R E S S E

## *Plan façades*

**Pour poursuivre la requalification de son centre-ville, la Ville de Niort a sollicité fin 2011 la prise d'un arrêté préfectoral qui lui permet de rendre obligatoire l'entretien des façades (hors devantures commerciales). Ce dispositif complète d'autres actions qui favorisent la mise en valeur du patrimoine bâti et du paysager urbain :**

- **l'OPAH-RU qui concerne la requalification des logements**
- **et la charte de qualité urbaine qui traite des devantures commerciales et du partage de l'espace public.**

Pour lancer le plan façades, une première campagne va débiter à partir de février 2013. Elle concerne tout le secteur qui a bénéficié de l'opération de transformation du centre-ville (2010-2012), hormis la place de la Brèche. Il s'agit de la rue Brisson, de la place des Halles, du bas de la rue Thiers, de la rue Donjon, de la rue Victor-Hugo, de la rue Berthommé, de la place du Pilon, de la rue Ricard, de la rue des Cordeliers, de la place et de la rue du Temple. Les propriétaires d'une maison ou d'un immeuble situés dans ce secteur, dont la façade n'est pas en bon état de propreté (pierres salies, huisseries à repeindre...), vont recevoir un courrier les informant de leurs obligations. Ils auront six mois pour procéder aux travaux.

L'objectif est de lutter contre la décrépitude du patrimoine bâti privé, très souvent inhabité, qui défigure le centre-ville, alors même que les espaces publics viennent d'être entièrement rénovés.

### **Une aide financière**

La Ville a mis en place une aide financière qui permet de subventionner les ravalements de façade à hauteur de 20% du montant HT des travaux, dans la limite de 2500 euros et à condition que le propriétaire réhabilite au moins un logement de l'immeuble dans le cadre de l'OPAH-RU, Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain.

---

Direction de la Communication

Contacts presse : Sylvie Méaille, tél. 05 49 78 74 97 ; courriel : [sylvie.meaille@mairie-niort.fr](mailto:sylvie.meaille@mairie-niort.fr)  
Isabelle Toesca, tél. 05 49 78 74 03 ; courriel : [isabelle.toesca@mairie-niort.fr](mailto:isabelle.toesca@mairie-niort.fr)

Depuis l'arrêté préfectoral, la Ville de Niort a procédé à un état des lieux de 514 façades.

Le plan façades se déroulera en trois phases (cf. plan joint)

- 2012-2014 : 195 façades
- 2014-2016 : 187 façades
- 2016-2018 : 132 façades

Un courrier d'information sur le plan façades sera adressé en novembre 2012 aux propriétaires et aux commerçants situés dans la première phase.